

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune BOURBONNE LES BAINS

DEPARTEMENT
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice	19
- présents	19
- votants	19
- absents	0

OBJET

Abrogation de la délibération
n°2013/131 du 17 Décembre 2013
- Fermeture de la cantine
municipale

Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la mairie le 15
avril 2019 et que la convocation du
Conseil avait été faite le 08 avril
2019

Du 12 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf le vendredi 12 avril à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale,
sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian
TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLLOT, Patrick
BREYER, Bernadette CARBILLET, Jean-Marie DENIS, Antoine AARNINK,
Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia
HUGUENOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Jean-Marie
HUGUENIN, Ludivine PERRIN DEROCHE, Dominique RICHARD BRICE

Un scrutin a eu lieu, Mme Amélie MOLTER a été nommée pour
remplir les fonctions de secrétaire.

Madame Marie-France MERCIER, adjointe au Maire, rappelle à
l'assemblée que l'ancienne cantine municipale avait été affectée au
dispositif de crise mis en place dans le cadre du Plan Communal de
Sauvegarde (PCS) par délibération n°2013/131 du 17 Décembre
2013.

Elle propose donc à l'assemblée d'abroger la délibération existante
afin de pouvoir utiliser ce local au bénéfice des associations.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 15 avril 2019

